



FORMULAIRE POUR ADULTE VULNERABLE & MINEUR EN DANGER

Formulaire destiné au public

- ☐ Information préoccupante (Indices de danger)
☐ Signalement (Danger avéré)



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

Cet imprimé doit être adressé dans les conditions précisées à la **notice**

- ☐ Pour les **INFORMATIONS PRÉOCCUPANTES** uniquement à la Cellule Signalement de la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE) – Immeuble Te Hotu, rue du Prince Hinoï, Papeete – BP 1707 – Tél 40 46 59 15 – 40 46 58 36 – Fax 40 46 58 80 – E-mail secretariat.signalement@solidarite.gov.pf
- ☐ Pour les **SIGNALEMENTS** au **Procureur de la République** – Par courrier postal au Procureur de la République, Tribunal de Première Instance -BP 101-98713 Papeete et à la **DSFE – Cellule Signalement** – Immeuble Te Hotu, rue du Prince Hinoï – PAPEETE – BP 1707 - Tél 40 46 59 15 – 40 46 58 36 - E-mail secretariat.signalement@solidarite.gov.pf



En cas d'extrême urgence : Appeler le 17 (DSP / Gendarmerie)

Données concernant le signalant (sauf si anonyme)

Nom, prénom du signalantDate

Fonction Tél Email

Vos données personnelles sont collectées par la DSFE. Pour connaître vos droits « informatique et libertés » vous pouvez consulter le site internet de la DSFE ou contacter secretariat@solidarite.gov.pf

Identité de la personne concernée

☐ Mineur : ☐ moins de 15 ans ☐ moins de 18 ans ☐ enceinte	☐ Majeur hors d'état de se protéger seul : ☐ Personne porteuse d'un handicap ☐ Personne ayant des troubles psychiatriques ☐ Femme enceinte ☐ Personne âgée ☐ Personne sous emprise (à préciser dans votre compte-rendu)	☐ Autre :
---	---	---

NOM :		Prénom :	
Genre :	☐ Masculin ☐ Féminin	Date & lieu de naissance	
Adresse :		Commune :	
Si mineur : Classe		Tél :	
Mesure de protection judiciaire	☐ Oui ☐ Non	Établissement scolaire	
		Nature de la mesure :	

S'il s'agit d'un mineur

REFERENTS PARENTAUX	PERE	MERE	TUTEUR OU AUTRE
NOM :			
NOM de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :			
DN :			
Lien avec l'enfant :			
Adresse :			
Commune			
Profession :			
Téléphone :			

Données générales sur le mineur concerné

L'enfant vit :

- | | |
|--|--|
| ☐ Avec ses deux parents | ☐ Avec sa mère dans une famille recomposée |
| ☐ Avec sa mère seule | ☐ Avec son père dans une famille recomposée |
| ☐ Avec son père seul | ☐ Avec un autre membre de sa famille |
| ☐ En famille d'accueil | ☐ Autres : |
| ☐ En établissement | |

Avez-vous déjà signalé cette situation ?

- ☐ Oui, date// ☐ Non

(si oui, merci de le préciser dans le compte rendu)

Motifs de l'information préoccupante ou du signalement

- | | |
|--|---|
| ☐ Violences physiques | ☐ Mise en danger de lui-même et des autres |
| ☐ Violences sexuelles | ☐ Délinquance, incivilité |
| ☐ Violences psychologiques et/ou verbales | ☐ Conduites addictives (Alcool, Paka, Ice ...) |
| ☐ Violences économiques | ☐ Absentéisme scolaire, déscolarisation |
| ☐ Délaissement | ☐ Maltraitements médicamenteux (non-respect des doses prescrites...) |
| ☐ Conflits familiaux | ☐ Autres : |
| ☐ Privation de soins et ou d'aliments | |
| ☐ Errance, fugues | |

Auteurs principaux présumés

- | | |
|--|--|
| ☐ Père | ☐ Professionnel d'une institution |
| ☐ Mère | ☐ Personne inconnue |
| ☐ Beaux-parents | ☐ Descendants |
| ☐ Conjoint/concubin/pacsé | ☐ Autres |
| ☐ Fratrie | |
| ☐ Ami de l'enfant, autre mineur | |

L'auteur présumé vit dans le même domicile que la personne concernée par l'information :

- ☐ Oui ☐ Non ☐ Ne sait pas

F003-CS - Page 3 sur 4

NOTICE « INFORMATION PREOCCUPANTE et SIGNALEMENT » POUR LES MINEURS ET LES MAJEURS VULNERABLES

Cette fiche doit être transmise Y COMPRIS lorsque la personne NE souhaite PAS révéler les faits et ce, dès lors qu'elle est :

- Mineure
- Majeure mais vulnérable (C'est à dire hors d'état d'assurer elle-même sa protection en raison d'une pathologie, d'une fragilité physique ou psychologique, d'une situation d'emprise, peu importe qu'elle bénéficie d'une mesure de protection)

1. L'information préoccupante concerne **les indices de danger NON AVÉRÉ** :

Vous avez connaissance d'une situation susceptible de mettre en danger un mineur ou un majeur vulnérable.

Comment je transmets l'information préoccupante ?

J'adresse la fiche cochée « information préoccupante » datée et signée par mail ou dépôt direct à la Cellule signalement de la DSFE: secretariat.signalement@solidarite.gov.pf, cette structure se chargera d'une enquête sociale approfondie.

2. Le Signalement concerne les situations de danger **AVÉRÉ** :

Vous avez constaté ou avez eu connaissance de privations ou de sévices physiques, sexuels ou psychologiques infligées à un mineur ou un majeur vulnérable, vous avez l'OBLIGATION DE SIGNALER. D'une manière générale, la loi impose à chacun de ne pas se taire et d'agir lorsqu'il a connaissance de la situation d'un enfant en danger (**Art 434-1, 434-3 et 223-6 du code pénal**).

Comment je signale ? :

En cas de danger imminent, j'appelle les forces de l'ordre en composant le 17

Dans les autres cas,

- Je me rends à la brigade de gendarmerie ou au commissariat de police le plus proche,
Ou,
- J'adresse la fiche cochée « signalement » datée et signée au Procureur de la République par :
 - courrier postal : Procureur de la République BP 101-98713 PAPEETE ou
 - dépôt direct au Tribunal de Première Instance de Papeete, avenue Pouvaana Oopa, ou
 - email : violences-familiales.pr.tpi-papeete@justice.fr
 - message électronique via la page dédiée Facebook «*Procureur de la République en Polynésie française. Violences familiales*»Ou,
- J'adresse la fiche à la Cellule signalement de la Direction des Solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) – Cellule Signalement – Immeuble Te Hotu – Rue du Prince Hinoï – PAPEETE – BP 1707 - secretariat.signalement@solidarite.gov.pf